



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240410030 • AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023.

Le mercredi 10 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 4 avril, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

14 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRY.

3 absents : Christian BERNARD ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Expose que conformément à l'article L2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement ;

Précise que l'excédent de la section de fonctionnement de la commune, à la clôture de l'exercice 2023, s'élève à 1.109.356,73 € ;

Rappelle que l'excédent de la section d'investissement de la commune, à la clôture de l'exercice 2023, s'élève à 252.667,07 € ;

Expose néanmoins que le besoin de financement doit tenir également compte des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes, pour un montant de 285.942 € ;

Propose au Conseil Municipal, d'affecter le résultat en recette d'investissement, au Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), le montant excédentaire de la section de fonctionnement, soit 33.274,93 € afin de couvrir le résultat cumulé déficitaire.

Précise qu'à ce titre le résultat antérieur reporté au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune en fonctionnement, est de 1.076.081,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,

Approuve l'affectation d'une part des résultats excédentaires de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement à la section d'investissement du budget primitif 2024 du budget principal de la commune pour un montant de 33.274,93 €, en inscrivant cette somme au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 066-216602300-20240410-20240410030-DE



Bruno GUÉRIN.